

## Le handicap des handicaps

Vendredi 5 mai 2023 - N°436



par Hubert Tassin – Président des P.P

**L**e sujet revient régulièrement sur le tapis, remis au centre des débats par quelques partisans d'une vision du Galop centré sur lui-même et ses meilleurs chevaux, déconnecté du loisir et du challenge que représente le pari hippique. Le pari hippique est pourtant un loisir comme l'est la spéculation autour des meilleurs compétiteurs et des meilleurs reproducteurs.

Se passer de handicaps dans les programmes serait ainsi limiter le loisir des courses de Galop à ce jeu de valorisations entre soi. Ce serait évidemment réduire fortement les allocations dans ce jeu en circuit fermé, tant les handicaps fournissent une part majoritaire des revenus du pari hippique, finalement (et heureusement) répartis par France Galop en fonction de la valeur en course des concurrents et pas de leur contribution aux recettes.

C'est une vision à bien courte vue qui imaginerait la construction de nouveaux équilibres en éliminant les handicaps, frappés de tous les maux dans les conversations, sans prendre en compte les aspects positifs et surtout indispensables de ces épreuves.

### Le financement de notre filière

J'insiste souvent sur l'évidence que les enjeux moyens récoltés à l'occasion des courses des circuits de spéculation sont loin d'en permettre, isolément, le financement. Ce n'est pas un jugement, c'est un fait. Un fait que je ne mets pas en cause parce que je suis de ceux qui considèrent que la sélection des meilleurs est par définition l'objet de la compétition. Encore faut-il trouver le juste équilibre.

Point besoin d'être un fin statisticien pour constater qu'hormis quelques Groupes 1 beaucoup de courses de haut niveau (et de pré sélection) sont des courses creuses qui ne nourrissent qu'insuffisamment la passion des parieurs. Cela pèse sur le chiffre d'affaires du PMU, et donc sur les recettes de l'ensemble de l'écosystème. Dire que les handicaps favorisent la distribution d'argent aux médiocres, ce n'est pas simplement un contresens. C'est aussi oublier que les handicaps favorisent finalement la distribution d'argent aux meilleurs, à travers le financement que le système permet pour les épreuves du plus haut niveau.

J'ai maintes fois réaffirmé mon attachement à la parité Trot/Galop au sein du PMU. C'est un équilibre indispensable. La proportion des courses creuses ne plaide pas en faveur du Galop et il convient de s'en soucier. Les handicaps sont un des outils – pas le seul - qui permettent de corriger la trajectoire.

Quant à la caricature qui voudrait que les handicaps ne servent que la médiocrité, elle est évidemment fautive. Il faut bien sûr que chaque catégorie de courses trouve sa place dans les programmes y compris avec des handicaps de (très) bon niveau. Dans les débats que j'ai pu avoir avec le président de l'Obstacle à France Galop, nous sommes tombés d'accord sur la nécessité de restaurer le nombre de handicap dans notre programme y compris de gros handicaps. Je suis certain que cela concourt à la reprise du nombre de partants constaté en 2022.

## Attirer les parieurs... et des propriétaires

Là encore les caricatures ont la vie dure. J'entends affirmer que les handicaps peuvent être source de découragement pour nombre de propriétaires. Il faut voir les choses dans l'autre sens. Pourquoi les handicaps sont, depuis la création des courses de Galop en Angleterre au XVIIIème siècle les meilleures occasions de parier ? Pourquoi ce sont les grands handicaps qui produisent les records d'enjeu ? Parce que les chances sont réparties, le jeu ouvert.

Lorsqu'on achète un cheval ou qu'on le fait naître on espère évidemment avoir un champion dans le box. Évidemment, il y a plus de chance d'avoir un cheval moyen ou même modeste qu'un cheval de Groupe 1. C'est accepté. En contrepartie, les handicaps constituent une voie d'exploitation (parmi d'autres) qui permet d'avoir sa chance, dans sa catégorie. Pour attirer de nombreux propriétaires, il faut respecter l'ADN des courses et c'est en proposant une offre large et répartie qu'on y arrivera. Aucune casaque ne peut espérer ne courir que des courses de Groupe et si les propriétaires devaient être condamnés au jeu

spéculatif, on en perdrait beaucoup. Il faut de l'un et de l'autre.

En France on aime bien analyser notre organisation à l'aune de ce qui se passe à l'étranger et notamment aux pays européens dont le modèle est encore comparable. Constatons alors simplement que l'Angleterre et l'Irlande font appel aux handicaps de manière plus nettement massive qu'en France, en plat et en obstacle : 69,5 % des courses plates et 65% des courses d'obstacle disputées en 2022 en Grande Bretagne étaient des handicaps.

Je ne crois pas qu'on puisse dire que les handicaps de notre programme français sont sources d'appauvrissement. Au contraire. La philosophie de la Société d'Encouragement à la fin du XIXème siècle était « pour produire de bons chevaux, il faut en produire beaucoup ». Pour cela, il faut des propriétaires qui aient des occasions de courir. Notre déficit en chevaux à l'entraînement (un peu moins de la moitié de ceux de la Grande Bretagne) se répercute de manière surtout visible vers le haut niveau en plat

## Corriger les points négatifs

Si certains nous disent que les handicaps sont sources de tous les maux, je ne tombe évidemment pas dans la caricature inverse pour dire qu'ils doivent être l'alpha et l'oméga de l'architecture de nos programmes. Je ne nie pas non plus les points noirs qu'il faut au contraire souligner pour mieux les résoudre.

La plupart des utilisateurs du programme de handicaps craignent principalement d'être pris à une valeur supérieure à la réalité et d'être ainsi durablement pénalisés, contraints de faire le tour

29 rue Claude Terrasse 75016 Paris

Tél. 01 46 21 80 82 • Fax 01 46 21 80 85 • [associationpp@yahoo.fr](mailto:associationpp@yahoo.fr) • [www.lespp.fr](http://www.lespp.fr)

ce que la déontologie (et le Code) condamne, ou de devoir renoncer. Les handicapés contestent cette vision des choses mais le ressenti des propriétaires ou des entraîneurs est très ancré dans leur esprit et on doit en tenir compte. Les cas particuliers que j'ai eu à connaître me laissent quand même penser qu'on ne baisse pas assez rapidement un cheval dans l'échelle des poids. C'est ce point particulier qui est à l'origine de découragements.

L'autre écueil qu'il faut résoudre, et sur lequel les PP se sont souvent penchés est l'incompréhension ressentie par nombre de propriétaires sur le calcul de la valeur de leurs chevaux. Il faut à mon sens pouvoir saisir facilement le service des handicapés afin de pouvoir comprendre la manière dont a été fixée une valeur et le cas échéant pouvoir la contester.

Nous avons, il y a bien longtemps, demandé la possibilité d'organiser une procédure d'appel. Ou de médiation. Il est vrai qu'elle n'est pas simple à mettre en place mais pourquoi renoncer pour autant ? On ne peut laisser les propriétaires avec ce sentiment qu'ils ne peuvent que subir des oukases. Les handicapés ont en général des arguments à faire valoir. Donnons donc l'occasion au débat contradictoire d'exister lorsque cela est nécessaire.

*Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à [associationpp@pp.fr](mailto:associationpp@pp.fr)*